

Votre affiliation au régime de sécurité sociale des artistes-auteurs a été rejetée. Vous avez la possibilité de contester cette décision dans un délai de deux mois à compter de la notification de votre rejet d'affiliation.

Afin que votre situation soit réexaminée :

- complétez cette demande de contestation <sup>(1)</sup> ;
- joignez les pièces justificatives demandées ;
- retournez votre dossier complet, daté et signé :
  - en ligne via notre formulaire de contact ([secu-artistes-auteurs.fr/contact](https://secu-artistes-auteurs.fr/contact)). Plus simple et plus rapide !
  - ou par courrier, à l'adresse suivante :

La Sécurité sociale des artistes auteurs  
A l'attention du Directeur  
Contestation de rejet d'affiliation  
60 rue du faubourg Poissonnière  
75010 Paris

A réception de votre dossier de contestation, le Directeur de la Sécurité sociale des artistes auteurs statue sur pièces. Il vous notifie sa décision dans un délai de deux mois à compter de la réception de votre réclamation.

Lorsque la décision du Directeur de la Sécurité sociale des artistes auteurs n'a pas été portée à votre connaissance dans le délai susvisé, vous pouvez considérer votre demande comme rejetée.

En cas de confirmation explicite ou implicite de votre rejet d'affiliation au régime de sécurité sociale des artistes-auteurs, il est toujours possible de contester ladite décision en formant un recours contentieux devant le Tribunal judiciaire territorialement compétent en déposant une requête au greffe du pôle social ou en la lui adressant par lettre recommandée.

Le délai de recours contentieux est de deux mois :

- à compter de la notification de la décision du Directeur que vous contestez ;
- ou, en l'absence de réponse de sa part, à compter de l'expiration du délai de 2 mois dont il disposait pour répondre à votre réclamation.

## IDENTIFICATION

Activité artistique

N° de sécurité sociale

Nom de famille

Nom d'usage

Prénom

Adresse

Code postal  Ville

Téléphone

Email

<sup>(1)</sup> Votre demande peut également être adressée par lettre simple.

**Explications de vos intentions artistiques, des conditions d'exercice (actuelles et /ou à venir) de votre activité artistique ayant entraîné le refus d'affiliation et de votre mode de rémunération (actuel ou envisagé)**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Adresse de votre site internet et éventuellement de vos diffuseurs**

**Votre site internet** .....

**Site internet de votre ou de vos diffuseur(s)** .....

**Justificatifs à fournir**

- Curriculum vitae.
- Exemples représentatifs des œuvres, travaux, ou tout autre élément permettant d'apprécier la nature artistique de l'artiste-auteur.
- Copie des documents contractuels établis pour la rémunération de l'artiste-auteur.
- Tout document justifiant du circuit de diffusion des œuvres de l'artiste-auteur.

Je soussigné(e) ..... atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

Fait à ..... le ..... / ..... / .....

Signature du demandeur :